



CAPITALISATION D'EXPÉRIENCES
DE 12 ANS DE PROJETS AU BURKINA FASO

RETOUR D'EXPÉRIENCES DANS LA VALORISATION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)

Processus de développement et acquis

TEXTES :

- ▶ EZRA RICCI
- ▶ PAULINE KABORÉ
- ▶ RENÉ EMMENEGGER
- ▶ OMAR KABORÉ

PHOTOS :

- ▶ ADAP
- ▶ AFAUDEB

Avec le soutien du
partage des savoirs

**FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION**
Mettons le monde en mouvement



A3F	Apprentissage du Français Fondamental et Fonctionnel	PDSEB	Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base (2011-2015)
ADAP	Association pour le développement des aires protégées	PFNL	Produits forestiers non ligneux
ADELE	Projet Appui au Développement Local à l'Est	PNE	Politique Nationale en matière d'Environnement
AENF	Alphabétisation et éducation non formelle	PNSR	Programme National du Secteur Rural
AFAUDEB	Association faune et développement au Burkina	PONASI	Parc National de Pô, Ranch de Gibier de Nazinga, Forêt classée de la Sissili
AG	Assemblée Générale	PROGEREF	Projet de gestion durable des ressources forestières
AI	Alphabétisation Initiale	PRONAA	Programme National d'Accélération de l'Alphabétisation
AP	Aire Protégée	RAF	Loi portant Réorganisation Agraire et Foncière
APRG	Association pour la promotion rurale du Gulmu	SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
CBN	Centre Banma Nuara	SDR	Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015
CEP	Certificat d'études primaires	UC/GVPFNL	Union Communale de Groupement Villageois de valorisation des PFNL
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales	UE	Union Européenne
CVD	Conseil Villageois de Développement	UICN	Union International pour la Conservation de la Nature
DDC	Direction du Développement et de la Coopération	WAP	Continuum transfrontalier de parcs W-Arly-Pendjari
DPENA	Direction provinciale de l'éducation nationale et de l'alphabétisation	ZOVIC	Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique
ECOPASS	Ecosystèmes Protégés d'Afrique Soudano-Sahélienne		
EPFL	Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne		
Faudeb	Projet Faune et Développement de Boumoana (partenariat ADAP-AFAUDEB)		
FCB	Formation Complémentaire de Base		
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine		
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial		
FGC	Fédération genevoise de coopération		
FONAENF	Fonds pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle		
FTS	Formation technique et spécifique		
GVGF	Groupement Villageois de Gestion de Faune		
GV-PFNL	Groupement Villageois de valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux		
IHEID	Institut de Hautes Études Internationales et du Développement		
IUéD	Institut Universitaire d'études du Développement		
MAN	Man and Nature (ONG)		
ONG	Organisation non gouvernementale		
PDDEB	Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base (2001-2010)		

Avec le soutien du
partage des savoirs

**FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION**
Mettons le monde en mouvement



05 CONTEXTE

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont tous les biens d'origine biologique, autres que le bois, qui peuvent être récoltés dans la nature, produits dans des plantations forestières, des systèmes agroforestiers ou des arbres hors forêt¹. Environ 80% de la population des pays en voie de développement utilisent les PFNL pour se soigner et se nourrir, en particulier les ménages à faibles revenus qui comptent fortement sur ces produits pour leur subsistance. Au Burkina Faso, les PFNL ont pratiquement la même importance que l'élevage dans la composition des revenus des ménages ruraux (23% pour les premiers, 24% pour ce dernier, selon l'agence nationale des PFNL - 2009). Largement échangée dans l'économie informelle, leur valeur commerciale est constamment réévaluée à la hausse depuis une vingtaine d'années, à mesure que ces produits intègrent les marchés conventionnels. De nos jours, une attention croissante est portée aux PFNL, notamment pour leur contribution à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire des communautés rurales. La cueillette de PFNL étant de plus souvent l'apanage des femmes, l'appui à ces filières est aussi vu comme un moyen d'améliorer la condition de ces dernières et contribuer à leur émancipation.

Au Burkina Faso, où le secteur rural emploie et procure des revenus à plus de 85% de la population, les pouvoirs publics ont multiplié les initiatives visant à réduire l'insécurité alimentaire et à améliorer le niveau des revenus, particulièrement en milieu rural. C'est dans ce contexte qu'intervient le projet Faudeb, initié en 2004 et dont l'approche concilie la conservation des ressources naturelles et les besoins de développement économique local. L'option prise par le projet de valoriser les PFNL s'explique par le fait que les produits forestiers assurent aux communautés rurales une bonne partie de leurs rations alimentaires, notamment en période de soudure (entre mai et septembre), et peuvent constituer d'importantes sources de revenus complémentaires aux activités agricoles. De plus, l'appui aux productions de PFNL est une activité parfaitement complémentaire à l'établissement de zones de gestion communautaires de la faune (les ZOVIC). Ces deux volets d'activités concernent généralement les mêmes bénéficiaires, les mêmes territoires, et les mêmes acteurs (services forestiers, municipalités...), et sont tous deux tributaires d'un environnement naturel en bonne santé. L'exploitation concomitante de la faune et des PFNL dans les mêmes aires a ainsi pour but de contribuer à la conservation d'espaces naturels, d'améliorer les conditions de vie des communautés et d'inciter ces dernières à préserver l'environnement.

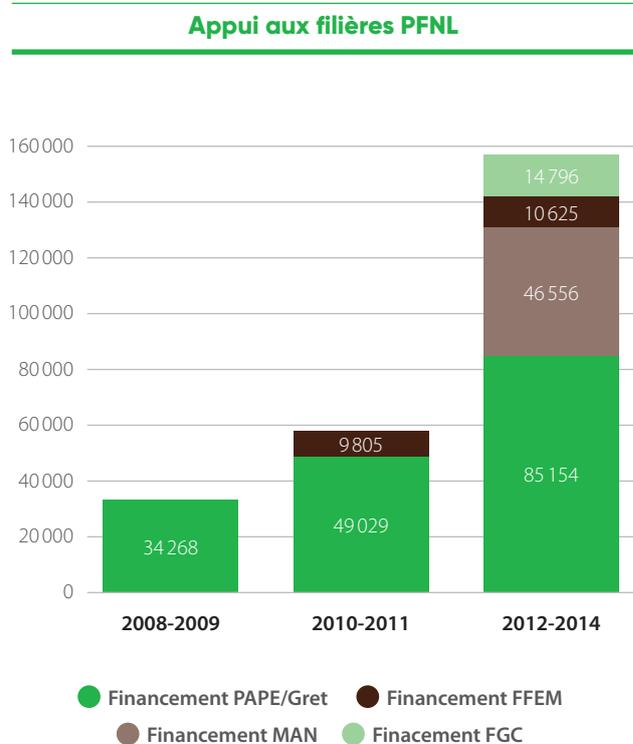
¹ Définition de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Origine et historique du volet PFNL

Le soutien du projet aux productions de PFNL a pris place progressivement et s'est considérablement développé au fil du temps. Après un premier soutien en équipement pour la production de beurre de karité au cours de la deuxième phase du projet Faudeb financé par la FGC (en 2006-07), le soutien aux filières PFNL, en particulier celles du karité et du miel, a été renforcé au cours de la troisième phase de ce projet (2008-09). C'est néanmoins essentiellement à partir de 2010 que l'appui aux filières de PFNL a été étendu à une variété de productions (huiles, savons, jus...) et a pris son essor pour devenir un des principaux axes du projet Faudeb et de l'Association Faune et Développement au Burkina (AFAUDEB).

Le potentiel des produits forestiers pour le développement local a été identifié presque accidentellement à travers l'organisation d'un petit festival sur les traditions et produits locaux, le « Festival Boukpaanli à Boumoana ».

Le soutien à ces productions a été notamment apporté sous forme d'équipements, de formations techniques, de formations organisationnelles, de voyages d'échanges d'expériences, de micro-crédits, et d'appui à la distribution commerciale.



Le festival Boukpaanli Boumoana 2010

L'idée de raviver les traditions locales a germé suite au travail d'une étudiante suisse de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), Vanessa Pitschi, qui a enquêté sur le potentiel en animations culturelles dans les villages couverts par le projet lors d'un stage. Son travail a révélé l'importance et la nostalgie des pratiques traditionnelles au sein des villages, ce qui a incité l'équipe de projet à organiser une fête traditionnelle autrefois très importante, le « Boukpaanli ». Le « Boukpaanli » consiste à célébrer tous ensemble, une fois par an, les bienfaits de la nature et des esprits qui lui sont associés. Cette instance de rappel de la nécessité de ménager l'environnement pour les générations actuelles et à venir se combine parfaitement avec les objectifs du projet, si bien qu'il a été décidé de la remettre aux goûts du jour. Avec un tout petit budget, financé par la commune de Plan-les-Ouates

et des fonds propres de Vanessa Pitschi, Bénédicte Kippes, et de l'ADAP, il a été possible de rééditer cette fête qui a connu un très fort engouement du public. Pendant sept jours, différents villages ont rivalisé dans des compétitions de danses et de chants traditionnels, des concours de théâtre, et un tournoi de football. Une foire a en outre été organisée, qui a vu affluer plus de deux cent producteurs et productrices qui ont ainsi bénéficié d'une opportunité inédite pour exposer les produits aussi variés qu'originaux de leur terroir. Maraîchers, productrices d'huiles, apiculteurs, praticiens de la pharmacopée, tisseuses de cotonnades, etc. ont rivalisé au regard d'un ensemble de critères administré par un jury. La variété et la qualité des produits exposés a convaincu les responsables du projet à développer ce potentiel de production basé sur le savoir-faire local.

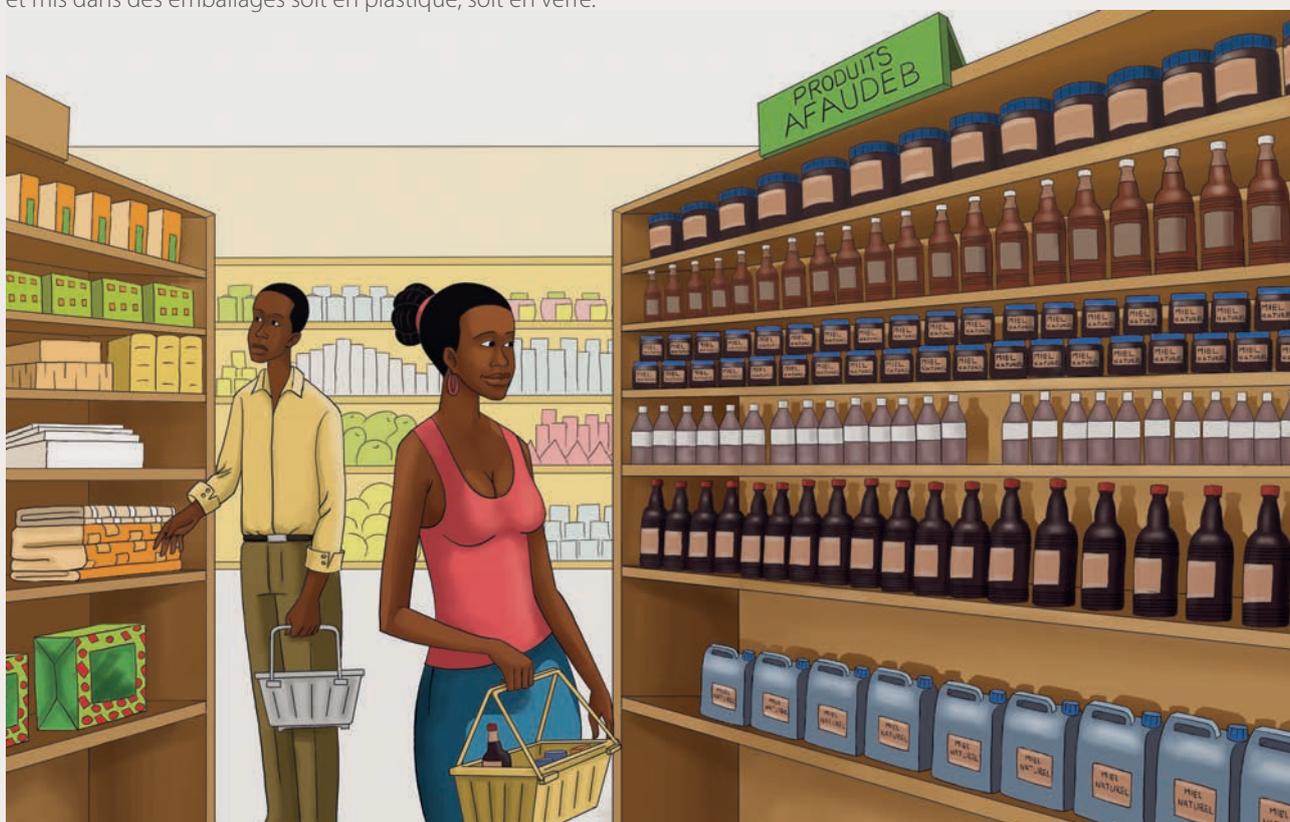
Gamme de produits forestiers développés par l'AFAUDEB

Les PFNL valorisés par AFAUDEB sont essentiellement : le balanites (*Balanites aegyptiaca*), le baobab (*Adansonia digitata*), le henné (*Lawsonia inermis*), le néré (*Parkia biglobosa*), le karité (*Vitellaria paradoxa*), le miel, le moringa (*Moringa oleifera*), le neem (*Azadirachta indica*), le raisin sauvage (*Lannea microcarpa*) et le tamarin (*Tamarindus indica*). D'autres produits locaux, comme le bissap (*Hibiscus sabdariffa*), le gingembre (*Zingiber officinale*), l'argile verte et l'argile rouge sont également transformés. Au final, toute une gamme de produits a pu être mise sur le marché, en particulier :

- ▶ Jus et sirops : baobab, tamarin, balanites, raisin sauvage, bissap et gingembre.
- ▶ Confitures : baobab et tamarin.

Les jus, sirops et confitures (composés de la matière, d'eau, de sucre et parfois d'arôme) sont pasteurisés dans des casseroles et mis dans des emballages soit en plastique, soit en verre.

- ▶ Biscuits et farine : baobab
- ▶ Huiles : neem, baobab et balanites.
- ▶ Beurre de karité : les huiles et le beurre de karité sont produits par les groupements PFNL villageois. L'AFAUDEB rachète une partie de ces produits pour les filtrer à nouveau et les conditionner dans des emballages plastiques de différents volumes pour la vente. Une partie de ces huiles est transformée avec le beurre de karité en savons de toilette. Le miel, les feuilles de moringa et de henné, l'argile verte et l'argile rouge sont aussi valorisés sous forme de savons. Au total, onze types de savons sont commercialisés.
- ▶ Le miel est quant à lui vendu soit brut (avec les rayons de cire) soit conditionné après filtrage à travers des paniers et des tissus fins. La cire retenue après filtration est fondue et vendue sans une autre transformation.



Cadre juridique et politique

Le secteur forestier est considéré à la fois comme un secteur de soutien à la production et un secteur de production. Il a bénéficié, de ce fait, d'une attention particulière par l'Etat qui a adopté des textes juridiques et élaboré des documents de politique et/ou de stratégie en vue de garantir la durabilité de son exploitation.

Les principaux textes juridiques encadrant ce secteur sont principalement : la Constitution du Burkina Faso, la loi portant Réorganisation Agricole et Foncière (RAF), le Code de l'Environnement, le Code Forestier, la loi portant Code Minier au Burkina Faso, et le Code Général des Collectivités Territoriales. Ce cadre réglementaire établit les principes fondamentaux de maintien des équilibres écologiques, de préservation et de valorisation des ressources naturelles et d'amélioration du cadre de vie des populations. Il vise à établir une articulation harmonieuse entre la nécessaire protection des ressources et la satisfaction des besoins économiques, culturels et sociaux des populations.

Les principaux documents d'orientation politique et stratégique guidant la mise en œuvre de ce cadre réglementaire sont les suivants :

- ▶ la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), qui vise à mettre en synergie l'efficacité économique, la viabilité environnementale et l'équité sociale pour induire une mutation qualitative et durable du système productif burkinabè.
 - ▶ la Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015 (SDR) qui fédère, harmonise et met en cohérence l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles agricoles afin de renforcer la sécurité alimentaire, d'augmenter les revenus des populations rurales, d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et de responsabiliser les populations rurales en tant qu'acteurs de développement
 - ▶ la Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE) qui quant-à-elle traduit la volonté politique du Gouvernement de créer un référentiel pour la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement.
- La mise en œuvre de ces politiques est prévue notamment à travers le Programme National du Secteur Rural (PNSR) qui inclut les programmes sectoriels des trois ministères de développement rural (Environnement, Agriculture et Elevage). Parmi les choix stratégiques d'intervention, «l'approche filière» occupe une place prépondérante pour la promotion et la valorisation des PFNL.
- La Stratégie nationale de valorisation et de promotion des PFNL, définie en 2010, s'inscrit dans la dynamique d'opérationnaliser la Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2015 et se veut le cadre de référence pour la mise en cohérence de l'ensemble des interventions de tous les acteurs opérant dans le domaine des PFNL sur le terrain. La promotion des filières des PFNL s'opère en particulier dans le respect des orientations retenues dans la Politique Nationale en matière d'Environnement à savoir :
- ▶ Gérer rationnellement les ressources naturelles et mieux contribuer au développement économique ;
 - ▶ Rendre les ressources naturelles accessibles à toutes les couches sociales pour lutter contre la pauvreté ;
 - ▶ Assurer la qualité de l'environnement aux populations afin de leur garantir un cadre de vie sain.

Processus d'organisation et de structuration des acteurs des filières de PFNL

Dans pratiquement tous les villages, les PFNL et le miel sont produits de manière traditionnelle, mais la maîtrise technique, les équipements utilisés et l'organisation des producteurs sont généralement peu développés. Ainsi, des groupes de producteurs ayant eu vent des activités de soutien aux filières de PFNL du projet Afaudeb, soit suite à un programme d'alphabétisation ou lors de démarches d'établissement de ZOVIC, voire tout simplement par bouche-à-oreille se sont adressés à des animateurs du projet pour solliciter leur appui dans ce domaine. Suite à cela, l'équipe de projet entame les démarches de formalisation des groupements de producteurs de PFNL qui comporte les étapes suivantes :

1. **Identification du potentiel et de la motivation sociale :**

plusieurs visites sont menées par des animateurs du projet afin de vérifier si les conditions sont réunies pour le développement de la production locale de PFNL. Il s'agit notamment d'évaluer le potentiel des ressources naturelles disponibles dans le terroir villageois et de vérifier la détermination des producteurs à réellement s'investir dans ce domaine. Si la participation des producteurs est forte et s'il existe un bon potentiel de production, alors les démarches sont entreprises auprès des autorités villageoises pour obtenir leur accord pour l'intervention du projet dans leur village.



2. **Sensibilisation des décideurs :** une rencontre est organisée avec le conseiller municipal et les leaders du village, afin de leur expliquer le but de l'appui du projet et lever les inquiétudes qui pourraient surgir. En particulier, il s'agit d'obtenir le consentement à laisser les femmes être formées pour développer une activité économique, ce qui inquiète souvent les maris, réticents à voir leurs épouses s'émanciper économiquement: cela pourrait d'une part remettre en question leur autorité domestique et, d'autre part, conduirait les femmes à faire des nouvelles rencontres, ce qui attise leur jalousie. Généralement, ces inquiétudes sont levées en montrant qu'au contraire les nouveaux revenus des femmes vont soulager les maris de certaines charges financières et accroître leur prestige et leur autorité.

3. **Constitution du groupement villageois de PFNL :** avec l'aval du conseiller communal et des chefs de village, une assemblée générale (AG) est alors organisée. Une date est fixée pour sa tenue et l'information circule dans le village pour atteindre la majorité des foyers (l'adhésion aux groupements reste ouverte à tout moment aux personnes intéressées). À l'AG, qui se déroule en présence d'un technicien du service de l'agriculture, il est rappelé quelles seront les activités soutenues, les principes d'organisation d'un groupement, et les fonctions des différents membres du bureau: le Président, point focal du groupement, le représente et le mobilise; le Vice-Président, lequel aide le président et doit être en mesure de le remplacer à tout moment; le Trésorier, responsable de la tenue de la comptabilité simplifiée du groupement; et le Secrétaire, responsable de garder des traces écrites de toute réunion et autres faits marquants (inventaires de matériel, compte-rendus de voyages,...). L'accent est mis sur l'importance d'une forte mobilisation des bénéficiaires et des différents membres du bureau. Suite à ces informations, l'assemblée doit décider de la composition du bureau et adopter son règlement intérieur. En règle générale, un seul groupement est créé par village, réunissant en son sein les différentes ethnies qui le composent. La composition du bureau représente généralement les différents groupes

sociaux, dans la mesure où leurs représentants ont les compétences pour assumer leur rôle au sein du bureau.

4. **Obtention de la reconnaissance formelle du groupement:** suite à l'AG, les démarches d'obtention de l'agrément du groupement sont entamées. Un dossier comportant le nom du groupement, son domaine d'activités, la liste de ses membres, la composition du bureau, ainsi que le PV de l'AG et le règlement intérieur est présenté au Service de l'agriculture. Ce dernier complète et valide le dossier, contre des frais de dossier de 10 000 FCFA. Cette démarche peut durer plusieurs mois et il est nécessaire de la suivre de près. Les membres du groupement ne pouvant pas se permettre d'effectuer plusieurs déplacements à la ville pour suivre le dossier, ils sollicitent l'appui du personnel du projet dans cette tâche, ce qui évite d'ailleurs aux paysans souvent illettrés de se faire soutirer des sommes indues par les fonctionnaires. Au bout de cette démarche, le dossier est transmis à la Préfecture qui octroie la reconnaissance du groupement selon la Loi 14.
5. **Démarrage des productions:** en attendant l'agrément du groupement, ses membres effectuent des premières productions collectives, selon leurs méthodes traditionnelles de production. Ce travail démontre leur motivation et leur dynamisme aux animateurs du projet, qui leur



rendent des visites régulières pour apporter leurs conseils et identifier les besoins en formation et en équipement. En effet, d'autres projets peuvent avoir déjà soutenu les producteurs de PFNL, si bien que les niveaux de compétences et d'équipement varient de village en village. Il arrive même parfois que des groupements disposent déjà de matériel de qualité, sans toutefois n'avoir jamais été formés à leur utilisation.

6. **Équipement et formation des groupements:** la fourniture d'équipement se limite à l'indispensable, afin d'éviter que des surplus de matériel ne soient laissés à l'abandon, comme cela arrive souvent avec d'autres projets. Généralement, cela consiste en des marmites, seaux, torréfacteurs, filtres, ruches, moules et autres récipients et ustensiles nécessaires à la production de PFNL et de miel. Il est très important que la dotation en équipement et la formation se fassent en même temps ou à un bref intervalle d'écart, afin que les producteurs puissent rapidement mettre en pratique les enseignements qui leur sont dispensés.

Équipements fournis à 29 groupements			
Bassines	17	Paniers	23
Cuvettes	26	Poussepousses	4
Filtres	13	Matériel apicole	6
Fûts	28	Seaux	47
Gobelets	18	Tables de coupe	2
Marmites	12	Tamis	24
Moules	38	Torréfacteurs	76

Les formations sont ouvertes à tous ceux qui veulent y participer, et peuvent durer de deux à cinq jours, en fonction des filières de production. Lors de formations destinées à plusieurs groupements, des délégations sont formées, en veillant à ce que ce ne soient pas toujours les mêmes représentants des groupements qui assistent aux formations. En outre, les personnes formées doivent, à leur retour au village, faire une restitution des enseignements acquis aux autres membres groupement.

Formations techniques dispensées aux groupements		
Formation	Nbre de groupements formés	Nbre de participants
Fabrication beurre de Karite	11	352
Extraction d'huile de Balanites	32	1024
Extraction d'huile de Baobab	2	64
Extraction d'huile de Neem	2	64
Fabrication de savons	22	704

Des repas collectifs sont garantis aux participants, qui ne reçoivent pas de per diem pour être formés. Les formations sont dispensées par le responsable PFNL du projet et mettent l'accent sur la pratique. Les participants sont invités à amener la matière première brute ou déjà transformée, et le formateur se sert de ce matériel pour illustrer ses propos et faire réaliser les travaux pratiques aux participants. Les formations abordent généralement les thèmes suivants: techniques de collecte efficaces et durables, reconnaissance de la qualité de la ressource, méthodes de stockage et de conservation de la ressource, techniques de production, conditionnement et commercialisation.

7. **Voyages d'échange:** outre les formations, plusieurs voyages d'échanges dans d'autres régions du pays ont été réalisés avec des délégations de groupements. Ce genre d'expérience s'avère très stimulante pour les bénéficiaires qui voient d'autres paysans comme eux avoir atteint des niveaux de production considérables. Cela les incite à les imiter et ils reviennent à leurs villages pleins d'enthousiasme.

8. **Appui financier au démarrage des activités:** vingt-neuf groupements composés chacun d'au moins trente membres ont bénéficié d'un fond de roulement situé entre 50 000 et 135 000 FCFA par groupement, pour un montant total alloué de 8 105 000 FCFA.

9. **Appui à l'organisation de structures faitières:** depuis 2010 les groupements se sont petit à petit liés en structures faitières, d'abord au niveau communal, puis provincial et désormais régional. Ces structures faitières sont composées de deux représentants de chaque structure sous-jacente, et ont pour but de défendre les intérêts de la profession ainsi que d'établir les prix de vente des produits ou de rechercher des appuis techniques et financiers auprès de partenaires d'appui. Ces structures faitières sont un moyen efficace de relayer les informations jusqu'à la base, et donnent une bonne visibilité à la profession.

10. **Suivi des activités:** suite à ces différents soutiens, le personnel du projet effectue des visites occasionnelles des groupements pour s'enquérir de l'allure des activités et vérifier si les apprentissages ont été intégrés dans les pratiques, ce qui est généralement le cas. Un cahier de suivi des productions est tenu par le secrétaire du groupement, contenant les dates et quantités de production ainsi que les recettes des ventes, que ce soit à l'AFAUDEB, à d'autres grossistes ou directement au détail dans le village. Le Responsable de suivi de l'AFAUDEB utilise ces informations pour alimenter le système de suivi du projet.



- 11. Commercialisation locale des produits:** la plupart des groupements qui ont reçu l'appui du projet commercialisent leurs produits dans les marchés locaux (savons, beurre de karité, tamarin, miel, etc.) et parfois à des acheteurs venant de l'extérieur (commerçants du Niger principalement). Depuis 2010, l'excédent non écoulé est racheté sur place par l'AFAUDEB, qui assure des transformations supplémentaires des produits, leur conditionnement et l'écoulement dans les marchés urbains.
- 12. Transformation et conditionnement par l'AFAUDEB:** Quatre productrices, prises en charge par les recettes PFNL, assurent la transformation des produits au siège de l'AFAUDEB à Fada N'Gourma. Leur travail consiste à nettoyer et filtrer les produits (miel, huiles, fruits et farines,...) avant de les conditionner dans des emballages de différentes tailles ou de les transformer ultérieurement en confitures, jus de fruits, savons.
- 13. Commercialisation par l'AFAUDEB:** la production de l'AFAUDEB est écoulee lors de la participation à des foires ainsi que par les biais de boutiques de ventes que l'AFAUDEB a établi dans les principaux centre urbains (à Fada N'Gourma, Koupéla, Pama, Léo et Ouagadougou). En outre, des agents commerciaux vendent des marchandises en demi-gros ou les placent en dépôt-vente chez des commerçants. Huit gérants (6 responsables de boutiques et deux agents commerciaux), rétribués grâce aux recettes des ventes, assurent la commercialisation des produits. Cette activité de distribution par l'AFAUDEB garantit un débouché aux producteurs, qui restent d'ailleurs libres de vendre à tout autre acheteur. À travers la commercialisation de PFNL, l'AFAUDEB vise à soutenir les productions le moins lucratives, comme celles d'huiles de balanitès ou de neem, dans le but de maintenir la dynamique des groupements constitués en leur garantissant des revenus pour leurs productions.



Témoignage

Organisation de l'activité PFNL au niveau de l'union communale

Aminatou Wombo/Natama

Présidente de l'Union Communale

PFNL de Diapangou

// L'Union communale des Groupements villageois de Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (UC/GVPFNL) de Diapangou a été créée en 2012. C'est le regroupement de 18 Groupements Villageois de valorisation de Produits Forestiers Non Ligneux (GVPFNL).

A vrai dire nous existons depuis 2006 en tant qu'association de développement regroupant les femmes de la Commune de Diapangou. C'est d'ailleurs cette association qui a évolué en 2012 en UC/GVPFNL de Diapangou, avec les mêmes membres. C'est dans le cadre de cette association que la collaboration avec l'AFAUDEB a été initiée. AFAUDEB nous avait assuré en 2008 une première formation sur l'extraction d'huile de balanitès et la fabrication de savon.

Cette formation a été une prestation financée par le programme ADELE (Appui au Développement Local à l'Est, financé par la coopération suisse au Burkina), auquel nous avons soumis notre besoin. Ensuite, avec l'ONG Ile de Paix, nous avons bénéficié d'une autre formation par l'AFAUDEB sur l'extraction d'huile de neem.

Les groupements produisent suffisamment du beurre de karité, une grande partie de cette production est vendue et une autre partie est valorisée dans la production de savon à base d'huile de balanitès et de neem. La vente des produits (savon, beurre et huile) est assurée par l'Union communale à travers les marchés locaux, à Ouagadougou et au Niger. AFAUDEB est devenue en outre notre majeur client pour le beurre et les huiles. Outre les formations qu'elle nous a assurées, AFAUDEB nous a permis de participer aux nombreux voyages d'échanges qu'elle a organisés à l'intérieur du Burkina Faso et à l'étranger (Ghana). Notre union a aussi bénéficié d'une unité de transformation bien équipée par l'AFAUDEB.

Outre les deux premières formations qu'AFAUDEB nous avait assurées en tant que prestataire, elle nous a offert une formation sur l'extraction d'huile de baobab qu'elle a financée elle-même. AFAUDEB est aujourd'hui notre plus grand partenaire pour la commercialisation de nos produits. Elle achète notre production et facilite notre participations aux foires et expositions diverses sur les PFNL.

Nous avons aujourd'hui une union qui fonctionne bien avec des rencontres régulières entre membres, et la production est permanente. Mais nous devons redoubler d'efforts pour améliorer la qualité de notre production et surtout pour réduire sa pénibilité. Il faudrait plus de revenus pour les femmes et cela passe par l'augmentation de la production et des débouchés pour la commercialisation. C'est en cela que l'unité de production offerte par AFAUDEB trouve tout son sens car elle nous permettrait d'accroître la production tout en effectuant des économies d'échelle.

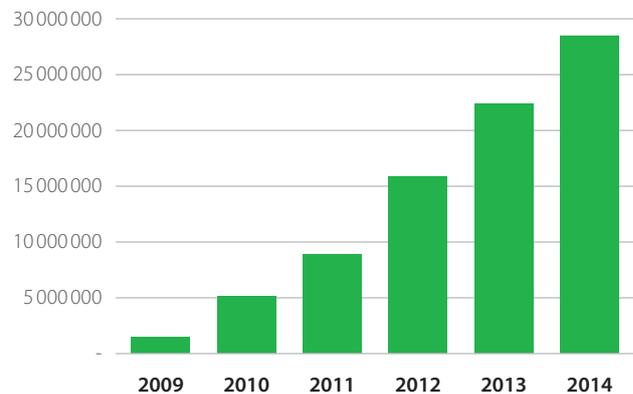


Résultats atteints

Le soutien aux activités de valorisation des PFNL par l'AFAUDEB débuté au cours de l'année 2008 a donné lieu à la création de 128 Groupements Villageois de valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (GV-PFNL). Ces groupements sont eux-mêmes fédérés en quatre Union Communales (de Fada N'Gourma, Diapangou, Pama, Tambaga) qui a leur tour se regroupent en une Coopérative Régionale des GV-PFNL, comme illustré dans le diagramme ci dessous.

L'ensemble des revenus générés par les groupements villageois a été en 2014 de plus de vingt huit millions de FCFA, ce qui équivaut à plus de cinquante mille Francs suisses. En achetant les productions des groupements villageois, l'AFAUDEB assure un débouché stable et rémunérateur pour ces produits, ce qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires ainsi qu'à une plus grande adhésion des communautés aux démarches de conservation de l'environnement par l'établissement de ZOVIC.

Volume d'achats de PFNL aux groupements par l'AFAUDEB (en FCFA)



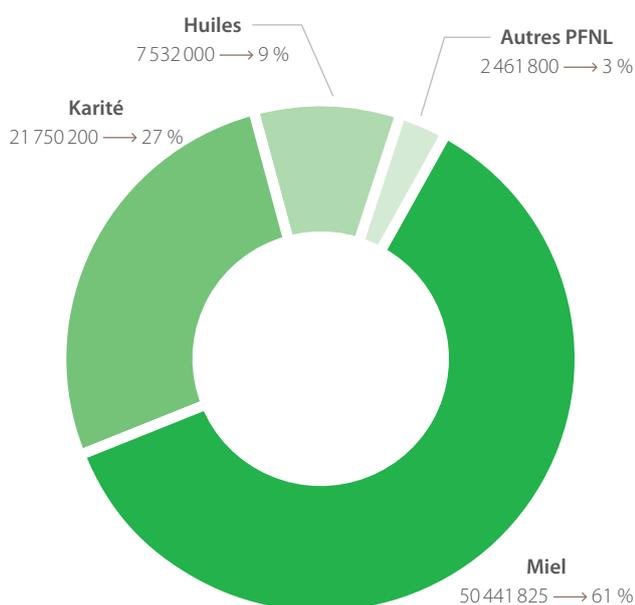
Le chiffre d'affaires de la vente des PFNL a énormément augmenté en très peu de temps, et le produit le plus recherché est le miel. La production de PFNL comble d'une part les pénuries





alimentaires saisonnières et enrichit le régime alimentaire des famille productrices et, d'autre part, génère des revenus qui permettent de couvrir des dépenses de santé, de scolarisation des enfants, et d'autres charges domestiques, ou alors sont réinvestis dans d'autres activités, notamment l'embouche. Au niveau de l'AFAUDEB, les revenus des ventes est utilisé pour assurer le fonctionnement de l'activité: achat de la matière première, des intrants (emballages, sucres, soude...), paiement des salaires, des menues dépenses (transport...), et des taxes.

Produits achetés aux groupements par l'AFAUDEB (2009-2014, en valeur FCFA et %)



Témoignage

Expérience dans l'apiculture et la collaboration avec l'AFAUDEB

Hamado Zoungrana

Apiculteur à Bouboanga

Il y a maintenant plus de 10 ans que je pratique l'activité apicole. Les premiers équipements m'ont été offerts par une ONG américaine (non déterminée) par l'intermédiaire du service forestier de Fada N'Gourma. J'ai reçu à cette époque-là 25 ruches. Mais cette ONG ne nous avait pas accompagnés dans la commercialisation si bien que c'est avec l'Association Selintaba que nous commercialisons notre production. Cela s'est poursuivi jusqu'en 2010 lorsque nous avons été invités en tant qu'apiculteurs par l'AFAUDEB à une rencontre à Boumoana. Cette rencontre a été animée par Oumarou Kobayagueda, Technicien PFNL de l'AFAUDEB. Elle a réuni des apiculteurs de plusieurs villages pour débattre des conditions d'exercice de l'activité apicole et des conditions d'appui de l'AFAUDEB. Suite à cette rencontre, nous avons mis en place notre groupement et AFAUDEB nous a assuré une formation sur les techniques apicoles modernes et nous avons ensuite été équipés. Depuis, nous vendons notre production à AFAUDEB et l'activité est devenue très rentable pour nous. La production est même devenue très importante ces dernières années avec la réduction des pesticides, consécutive à la baisse de la production du coton dans notre zone. Pour l'année 2014, ma récolte de miel a été de 160 Kg et pour 2015 je suis déjà à 185 kg et j'estime que d'ici la fin de l'année, j'aurai plus de 250 kg de miel. Je dispose de davantage de ruches traditionnelles que de ruches modernes, mais étant donné que je dispose d'équipements modernes, la technique de récolte reste la même pour les différents types de ruches. Je constate que le rendement des ruches modernes est bien supérieur à celui des ruches traditionnelles, et nous souhaitons donc pour cela plus de ruches modernes et des équipements de récolte. Notre souhait aussi c'est de réduire les délais de paiement de nos productions au niveau de l'AFAUDEB qui sont souvent assez longs.

Enseignements tirés de cette expérience

Le projet a gagné une grande adhésion des populations en raison des alternatives économiques offertes. Les populations entrevoient à travers cette activité l'accroissement de leur rôle dans la conservation des ressources naturelles et réalisent désormais que les formations forestières de leurs entités territoriales peuvent être une source durable de revenus et de denrées alimentaires. Le cadre institutionnel national a aussi contribué à cet essor, grâce à la création d'agences nationales et régionales de promotion des produits forestiers non ligneux qui ont contribué à l'organisation de foires commerciales et dont les agents de terrain ont largement participé à la sensibilisation des populations sur les PFNL.

Un des points forts de l'approche du projet Faudeb est le suivi rapproché de l'équipe d'appui, qui se rend régulièrement dans les villages pour s'informer de l'évolution des activités et conseiller les groupements tant sur les aspects techniques qu'organisationnels. Cette présence continue permet de maintenir un haut niveau de mobilisation sociale et contribue à la qualité d'ensemble des productions.

Par ailleurs, depuis que l'AFAUDEB a pris en main la commercialisation de PFNL dans les grands centres urbains, les producteurs n'ont plus eu de grandes difficultés à écouler leurs marchandises. Ce débouché garanti, dans la mesure où la qualité de la production est suffisante, réduit sensiblement les risques commerciaux des producteurs et constitue un très fort encouragement à investir des efforts dans ces filières de production.



Cependant, une diffusion plus importante de cette expérience est limitée principalement par les facteurs suivants :

- **Une qualité variable des produits :** le faible niveau d'hygiène dans les zones rurales et le faible niveau d'instruction des populations constituent des obstacles importants à la commercialisation de PFNL alimentaires dans les marchés urbains. En effet, bien que des nombreuses productrices et producteurs aient été formés à des techniques de production et de transformation, la qualité des productions n'est au final pas toujours d'assez bonne qualité. Les produits de la ruche ne sont par exemple souvent pas séparés convenablement, notamment le miel et la cire d'abeille, alors qu'une séparation correcte de ces deux composants contribuerait à augmenter leur valeur économique et permettrait leur vente sur les marchés urbains. Cela n'empêche toutefois pas l'écoulement de différents PFNL au niveau des villages, ce qui contribue malgré tout à la diversification et l'enrichissement de l'alimentation locale.

Le fait que les outils de transformation soient encore bien souvent rudimentaires ne contribue pas à rehausser la qualité des productions. De meilleurs outillages permettraient de réduire et rendre moins pénible le travail manuel, à la force des bras, et augmenteraient les quantités de matières premières pouvant être transformées ainsi que la qualité de produits finaux.

- **Des lacunes dans la gestion administrative** (tenue des cahiers de production) et financière (gestion des fonds) des groupements : ces aspects ne sont pas toujours bien maîtrisés par les membres, ce qui complique le suivi et empêche la restitution transparente des résultats des activités. Il est nécessaire d'améliorer ces aspects qui peuvent masquer la réelle rentabilité des activités et minent la confiance et la mobilisation interne des groupements.

- **Des faibles dynamiques associatives :** souvent les productrices et producteurs accomplissent un travail remarquable de manière autonome, mais méconnaissent le fonctionnement associatif, les rôles de chaque membre et les avantages que peut apporter l'action collective. La gouvernance des groupements et de leurs structures faitières doit ainsi être améliorée pour asseoir la crédibilité de ces



institutions collectives. En particulier, les instances représentatives de ces organisations devraient être renouvelées plus fréquemment pour éviter qu'au final les postes clés dans les différents niveaux des structures reviennent toujours aux mêmes leaders (cumul des fonctions de représentant de groupement, d'union communale, provinciale et régionale).

- **Le risque d'épuisement des ressources naturelles:** l'impact de l'exploitation des ressources naturelles doit être maîtrisé car certaines pratiques traditionnelles sont parfois nuisibles à ces dernières (arrachage des branches, cueillette intégrale des fruits...). Cela est particulièrement vrai dans le domaine de l'apiculture, où l'usage du feu lors des récoltes de miel non seulement affecte les populations d'abeilles mais dénature en plus la qualité du miel. La fabrication traditionnelle de ruches en tronc de rônier menace en outre les peuplements sauvages de ces arbres et, de manière générale, il est à relever que les parcs d'arbres ont tendance à vieillir et à ne pas se renouveler du fait de la forte pression pastorale et agricole qui empêche la régénération des espèces.

Ainsi, le développement des filières de PFNL peut encore prétendre à une belle marge d'expansion, pourvu que des mesures additionnelles soient mises en place pour combler les lacunes énumérées ci-dessus.

En particulier, l'accès des membres des groupements au programme d'alphabétisation pourrait contribuer à simultanément améliorer aussi bien le fonctionnement des groupements que leur gestion administrative et financière, la qualité des productions et la conservation des ressources. En effet, dans tous ces domaines, des compétences en écriture et calcul sont nécessaires et, par ailleurs, au cours du cycle d'enseignement il est possible de sensibiliser les apprenants à l'intérêt de préserver des forêts communautaires, aux avantages d'une gestion collective, au fonctionnement associatif ou encore aux questions d'hygiène et de transformation des produits forestiers. Cela illustre à nouveau combien le développement local est dépendant du niveau d'instruction.

Pour ce qui concerne l'amélioration des productions, davantage d'équipements de transformation (moulins, balances, filtres, torréfacteurs, barrâtes, séchoirs, presses, etc.) devraient



être rendus accessibles aux producteurs pour alléger leurs travaux d'extraction d'huile et de miel et optimiser les productions. Cela devrait néanmoins être accompagné de formations techniques, qu'il est important de répéter régulièrement pour consolider les acquis et continuellement former des nouveaux producteurs. Ces formations devraient notamment présenter différentes techniques d'extraction d'huiles et de miel, et également approfondir d'autres sujets comme par exemple: les facteurs naturels et humains qui impactent sur la qualité et la quantité des productions des arbres, les pratiques hygiéniques de collecte, transformation, et conservation des produits, conditions de stockage et de conservation des matières premières, reconnaissance et triage de la qualité des matières premières (en particulier pour ce qui concerne la qualité des noix de karité), les normes de qualité des produits,...

L'amélioration des dynamiques associatives est elle aussi cruciale pour la réussite à long-terme de l'ensemble des activités de production de PFNL. Ainsi, des formations des membres des groupements en comptabilité et en gestion administrative et financière doivent être menées régulièrement, et le suivi de la gestion des groupements par les animateurs du projet

doit permettre non seulement de consolider les acquis mais aussi de veiller au bon fonctionnement des ces institutions, qui doivent gagner la confiance et l'adhésion des populations. L'autonomisation des groupements de producteurs passe également par la création et le renforcement de structures faitières à même de défendre les intérêts des membres et de prendre à terme en main la commercialisation des produits.

Enfin, le maintien des ressources naturelles nécessite d'une part de favoriser les bonnes pratiques de gestion et de récolte des différents PFNL, par exemple par des fiches techniques et des panneaux de sensibilisation illustrés et en langues locales (mooré et gulmantchéma) illustrant les bonnes pratiques de cueillette. D'autre part, les groupements devront se charger de la régénération des ressources, en plantant et en veillant à la croissance de nouveaux arbres. Des formations à la gestion de parcs arboricoles (sélection et multiplication des arbres productifs, techniques de gestion des arbres parasités, pratiques culturelles influençant la production, etc.) ainsi qu'un accompagnement technique régulier de la part des agents forestiers de l'Afaudeb et de l'Etat sont ainsi à prévoir pour assurer la viabilité à long terme de l'exploitation des ressources naturelles.

**Editeur**

ADAP, Genève, Suisse

Auteurs

Christian Chatelain, René Emmenegger, Alexis Kaboré, Omar Kaboré, Pauline Kaboré, Ezra Ricci, Marion Tréboux, Abel Yonli.

Coordination

Ezra Ricci

Relecture-corrrection

Sandy Mermod, Yves Hausser

Crédits photos

ADAP, AFAUDEB

Dessins

DELPHICOM-Afrique (Gabriel Morin)

Graphisme et mise en page

Huit Onze, Genève

Impression

Chamberlin Prod. - Carouge, Suisse



**Association pour le Développement
des Aires Protégées**

Rue des Savoises 15, CH-1205 Genève

T. +41 (0) 22 320 76 75 | info@adap.ch

www.adap.ch

Reproduction autorisée seulement avec l'accord préalable de l'éditeur
Imprimé en juillet 2020